



*Commission de Surveillance  
du Secteur Financier*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE 19/56

### COMMUNICATION RELATIVE À L'ÉVALUATION PRIIPs

La présente communication fait suite à la communication de la CSSF 19/39 du 29 juillet 2019 ([http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Publications/Communiqués/Communiqués\\_2019/CP1939\\_PRIIPs\\_eDesk\\_290719.pdf](http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Publications/Communiqués/Communiqués_2019/CP1939_PRIIPs_eDesk_290719.pdf)).

La CSSF souhaite informer les établissements de crédit et les entreprises d'investissement de droit luxembourgeois, les succursales luxembourgeoises d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement ayant leur siège social dans un pays de l'Union européenne ou dans un pays tiers, qu'une nouvelle fonction est disponible sur le portail eDesk permettant de télécharger des fichiers au format CSV pour aider à compléter l'évaluation en ligne PRIIPs.

Des informations détaillées relatives au téléchargement de ces fichiers sont disponibles dans la dernière version du guide d'utilisateur PRIIPs à l'attention des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (<https://edesk.apps.cssf.lu/edesk-dashboard/dashboard/creditinstitut#>).

En outre, la CSSF a décidé de proroger la date pour compléter cette évaluation en ligne par les entités précitées jusqu'au **31 décembre 2019 au plus tard** et ce pour les PRIIPs émis, vendus ou conseillés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (date d'application du Règlement 1286/2014) et le 30 juin 2019.

Luxembourg, le 26 novembre 2019